

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : **2**

DATE DE RÉVISION : **2019-08-12**

MAKEMO SILICONE ACETIQUE SANITAIRE

453734 (Blanc) / 453741 (Translucide)

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : MAKEMO SILICONE ACETIQUE SANITAIRE

· Code du produit : *453734 / 453741*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

· 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :
Mastic

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair
France

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234

FAX : 02.31.239.239

www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2

Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classification

Dangers physique :

-

Dangers pour la santé humaine :

-

Dangers pour l'environnement :

-

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

2.2. Éléments d'étiquetage :

Aucun élément spécifique

2.3. Autres dangers :

Inconnu

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges :

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]
triacétoxyéthylsilane 01-2119881778-15	17689-77-9 241-677-4	1-5 %	H302 – Acute Tox 4 / H314 – Skin corr. 1B H318 – Eye Dam. 1
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso- alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques 01-2119827000-58		10-25 %	H304 – Asp. Tox.1
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1 247-761-7	< 0,1 %	H302 – Acute Tox. 4 / H311 – Acute Tox.3 H314 – Skin corr. 1B / H317 – Skin Sens. 1A H318 – Eye Dam. 1 / H331 – Acute Tox. 3 H400 – Aquatic Acute 1 / H410 – Aquatic Chronic 1

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

· **Après inhalation:**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevée. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

· **Après inhalation :**

Pas d'effets connus

· **Après Ingestion :**

Pas d'effets connus

· **Après contact cutané :**

Non irritant. Après exposition/contact prolongé : peau sèche, gerçures de la peau

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

- Après contact oculaire :
Non irritant

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Éteindre l'incendie avec CO₂, poudre ABC, poudre BC, mousse B. Eteindre un foyer important avec de la mousse B (non résistant à l'alcool).

INAPPROPRIÉ : eau (risque d'extension de la flaque)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas de combustion : formation de CO, CO₂ et petites quantités d'acide chlorhydrique et d'oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers :

· 5.3.1 Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie :

Aucune mesure spécifique n'est requise

· 5.3.2 Équipements de protection particuliers pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8.2 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Couvrir le solide répandu avec sable. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions d'utilisations :

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Conserver à température de chambre. Temps de stockage max : 1 an

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Tenir à l'écart de sources de chaleurs, agents d'oxydation.

Matériau d'emballage approprié : plastique

Matériau d'emballage inapproprié : aucune donnée disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous si elles sont disponibles

Triacétoxyéthylsilane	Effets aigus locaux – inhalation (DNEL travailleurs)	32,5 mg/m ³
	Effets locaux à long terme – inhalation (DNEL travailleurs)	32,5 mg/m ³
	Effets aigus locaux – inhalation (DNEL grand public)	6,5 mg/m ³
	PNEC – Eau douce	0,2 mg/l
	PNEC – Eau de mer	0,02 mg/l
	PNEC – Rejets intermittents	1,7 mg/l
	PNEC – STEP	1,0 mg/l
	PNEC – Sédiments d'eau douce	0,74 mg/kg
	PNEC – Sédiments d'eau de mer	0,074 mg/kg
	PNEC – Sol	0,031 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition :

Equipements de protection.



8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire

8.2.2

a) Protection respiratoire

Masque complet avec filtre A si concentration dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

c) Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: caoutchouc nitrile.

d) Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Liquide
Aspect physique	Pâteux
Couleur	Varie en fonction de la composition
Odeur	Vinaigre
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion / congélation	Indéterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	> 100 °C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0,98 (20°C)
Densité apparente	Indéterminé
Solubilité(s)	Indéterminé
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	> 2075 MM ² :S
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Indéterminé.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter :

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées,

10.5. Matières incompatibles :

Pas d'information complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Voir section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CLP :

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organisme	Valeur
Triacétoxyéthylsilane	Ingestion	Rat	DL50 : 1460 mg/kg bw
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	Cutané (24h)	Lapin	DL50 > 5000 mg/kg bw
	Inhalation – aérosol (4h)	Rat	CL50 > 5266 mg/m ³ air
	Ingestion	Rat	DL50 > 3160 mg/kg bw
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	Cutané	Lapin	DL50 : 690 mg/kg bw
	Inhalation – vapeurs (4h)	Rat	CL50 > 2 mg/m ³
	Ingestion	Rat	DL50 : 550 mg/kg

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Route	Organisme	Valeur
Triacétoxyéthylsilane	Œil	Lapin	5% : non irritant
	Peau	Lapin	5% : non irritant
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	Œil	Lapin	Non irritant
	Peau	Lapin	Non irritant
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	Œil	-	Lésions oculaires grave catégorie 1
	Peau	-	Corrosif catégorie 1B

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organisme	Valeur
Triacétoxyéthylsilane	Cobaye	Non sensibilisant
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	Cobaye	Non sensibilisant
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	Souris	Sensibilisant catégorie A

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Organisme	Valeur
Triacétoxyéthylsilane	In Vitro	Aucun effet
	In Vivo (souris)	Aucun effet
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	In Vitro	Aucun effet
	In Vivo (souris)	Aucun effet

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Route	Valeur	Organisme	Test résultat	Durée d'exposition
Triacétoxyéthylsilane	Ingestion	Toxicité pour le développement	Souris	NOAEL > 1600 mg/kg/bw/j	5 jours
			Souris	NOAEL > 1000 mg/kg/bw/j	17 jours
		Toxicité maternelle	Souris	NOAEL > 1600 mg/kg/bw/j	5 jours
			Souris	NOAEL > 1000 mg/kg/bw/j	17 jours
		Effets sur la fertilité	Rat	NOAEL > 2500 mg/kg/bw/j	-
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	Ingestion	Toxicité pour le développement	Rat	NOAEL > 1000 mg/kg/bw/j	10 jours
		Toxicité maternelle	Rat	NOAEL > 1000 mg/kg/bw/j	10 jours
		Effets sur la fertilité	Rat	NOAEL > 1000 mg/kg/bw/j	-

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible	Valeur	Organisme	Test résultat	Durée d'exposition
Triacétoxyéthylsilane	Ingestion	Généraux	Diminution du poids corporelle, effets sur le SNC, signes de nécrose	Rat	NOAEL : non disponible	7 jours
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	Ingestion	-	Aucun effet	Rat	NOAEL > 5000 mg/kg bw/j	13 semaines
	Cutané	-	Aucun effet	Rat	NOAEL > 495 mg/kg bw/j	13 semaines
	Inhalation	-	Aucun effet	Rat	NOAEL : 10186 mg/m ³ air	13 semaines

11.2. Informations d'autres dangers

Aucune autre donnée disponible.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Nom	N°CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Triacétoxyéthylsilane	17689-77-9	Poissons	Expérimental	96 h	CL50	251 mg/l
		Crustacés	Expérimental	48 h	CE50	62 mg/l
					NOEC	43 mg/l
		Algues	Expérimental	221 j	NOEC	> 100 mg/l
				72 h	CE50	73 mg/l
		Boues activées	Expérimental	7 j	NOEC	25 mg/l
				3 h	CE50	> 100 mg/l
		Vers	Expérimental	28 h	NOEC	100 mg/l
14 j	CE50			> 1000 mg/kg sol		
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	-	Poissons	Expérimental	14 j	NOEC	> 1000 mg/kg sol
				96 h	LC50	> 1028 mg/l
		Crustacés	Expérimental	28 j	NOELR	> 1000 mg/l
				48 h	LL50	> 3193 mg/l
		Algues	Expérimental	21 j	NOELR	> 1000 mg/l
Boues activées	Expérimental	72 h	CE50	> 10000 mg/l		
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	Poissons	Expérimental	3 h	CE50	> 100 mg/l
		Crustacés	Expérimental	96 h	CL50	0,14 mg/l
		Boues activées	Expérimental	48 h	CE50	0,18 mg/l
				3 h	CE20	7,3 mg/l

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

12.2. Persistance et dégradabilité :

Nom	N°CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Triacétoxyéthylsilane	17689-77-9	Expérimental	21 j	Biodégradation eau	74% ; GLP	Méthode C4 de l'UE
		Expérimental	-	Demi-vie hydrolytique	< 0,2 min	OCDE 111
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	-	Expérimental	28 j	Biodégradation eau	74% ; GLP	OCDE 306
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	Expérimental	-	Biodégradation eau	>83% ; boues activées	Méthode C4 de l'UE
		Expérimental	-	Phototransformation	0,272 j	AOPWIN v1.92

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Nom	N°CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Triacétoxyéthylsilane	17689-77-9	QSAR	-	LOG Kow	-1,9	KOWWIN
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	Etude littérature	67 j	BCF	165	-
		Expérimental	-	LOG Kow	2,45	-

12.4. Mobilité dans le sol :

Nom	N°CAS	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Triacétoxyéthylsilane	17689-77-9	Estimé Mobilité dans le sol	Log Koc	1	SRC PCKOCWIN v2
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	Volatilité	-	2,07 ^{E-8} atm m ³ /vol	Estimative

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB

12.6. Propriété de perturbation endocrinienne:

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas d'information disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

· 13.1.1 Information générale :

Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales

· 13.1.2 Méthodes de traitement des déchets :

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Code déchets EU :

08 04 10 Déchet de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

15 01 02 Emballage en matières plastiques

SECTION 14 Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU :

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

14.4. Groupe d'emballage :

14.5. Dangers pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2019-02-12

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Législation européenne :

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation :

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégrale de toute phrase H visée aux points 2 et 3 :

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H311 Toxique par contact cutané
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.